



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 12/04/2024

Séance du 04 avril 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Kevin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°3), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à partir de la question n°3), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n°32), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à partir de la question n°3), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°17 incluse), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°2), M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

M. Yannick POUJET

Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Philippe CREMER, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU

Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, Mme Pascale BILLEREY à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Philippe CREMER à Mme Elise AEBISCHER, M. Cyril DEVESA à M. Benoît CYPRIANI (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n°31 incluse), M. Christophe LIME à M. André TERZO (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, Mme Françoise PRESSE à Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Jean-Hugues ROUX à M. Abdel GHEZALI (à partir de la question n°18), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°1 incluse), M. Nathan SOURISSEAU à Mme Annaïck CHAUVET

OBJET : 10 - Antenne Petite Enfance et Loge.GBM - Contrat de ville 2024-2030 - Appel à projet - Première programmation 2024

Délibération n° 007490

Antenne Petite Enfance et Loge.GBM - Contrat de ville 2024-2030 - Appel à projet - Première programmation 2024

Rapporteur : Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n° 1	21/03/2024	Favorable unanime
Commission n° 2	19/03/2024	Favorable unanime
Commission n° 3	20/03/2024	Favorable unanime
Commission n° 4	21/03/2024	Favorable unanime

Résumé :

Dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de Ville et en complément de la programmation présentée dans une précédente délibération, il est proposé de subventionner l'Antenne Petite Enfance pour une action pour un montant de 2 900 € € ainsi que Loge.GBM pour l'action de tranquillité résidentielle qu'il coordonne (23 771 €).
La participation financière de la Ville de Besançon, s'établirait à 26 671 € en complément des 232 840 € précédemment proposés.

En complément de la délibération précédemment présentée dans le cadre de la programmation de l'appel à projets 2024 du Contrat de ville de GBM le présent rapport a pour objet d'attribuer des subventions de la Ville de Besançon à l'Antenne Petite Enfance (1 dossiers – volet Education Parentalité Jeunesse) et à Loge.GBM (volet Tranquillité Publique) pour un montant global de 26 671 €.

Les tableaux ci-dessous précisent la répartition de ces financements et les éléments d'information relatifs à ces 2 actions figurent dans les annexes du rapport précédemment présenté.

A/ Volet Education, Parentalité, Jeunesse

Ce volet comporte 1 action

N°	Maître d'ouvrage	Libellé du projet	PROPOSE VILLE EDUCATION
253	Antenne Petite Enfance (APE)	Ateliers Parentalité Scolarisation 2-3 ans	2 900
TOTAL GENERAL			2 900

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 2 900 €, est financé comme suit :

- 2 900 € sur le budget de la Direction Education (Ville) sur la ligne de crédit
65.201.65748.0022027.21100

B/ Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance

Ce volet comporte 1 action

N°	Maître d'ouvrage	Libellé du projet	PROPOSE VILLE DSTP
265	Loge.GBM	Dispositif de Tranquillité Résidentielle et de Médiation Sociale	23 771
TOTAL GENERAL			23 771

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 23 771 €, est financé comme suit :

- **23 771 €** sur le budget de la Direction Sécurité Tranquillité Publique (Ville) sur la ligne de crédit 65.10.65742.0022049.10500.

Ces subventions seront versées en une seule fois après notification de la décision (ou signature de la convention le cas échéant). Les porteurs de projets devront réaliser un bilan de l'action subventionnée et le transmettre au plus tard le 30 juin de l'année n + 1 (30 juin 2025 pour une action prenant fin au 31/12/2024).

Mmes Carine MICHEL (1), Marie ETEVENARD (1), Myriam LEMERCIER (1) et MM. Damien HUGUET (1), Yannick POUJET (1), André TERZO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur l'attribution de deux subventions pour les montants suivants :**
 - o **2 900 € à l'Antenne Petite Enfance,**
 - o **23 771 € à Loge.GBM,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 6

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



M. Yannick POUJET,
Adjoint



Anne VIGNOT